



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 10 juillet 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Réginald Létourneau, décédé le 5 juin à l'âge de 78 ans;
- Madame Marguerite Martel, décédée le 13 juin à l'âge de 83 ans;
- Monsieur Jérôme Roland, décédé le 26 juin dernier à l'âge de 87 ans;
- Monsieur Raymond Landriault, décédé le 9 juillet à l'âge de 78 ans.

RÉSOLUTION 2018-07-413 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour soumis, comme suit :

1° d'insérer, après le sujet 19, le sujet suivant :

« 19.1 Demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »;

2° de retirer le sujet 31 F);

3° d'ajouter, après le sujet 31 G), le sujet suivant :

« 31 H) Approbation – Permis de construction – Bâtiment industriel (LES ÉQUIPEMENTS QUÉ-MONT) – 3685, avenue des Grandes-Tourelles (lot 5 907 446) »

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2018-07-414
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT COMMERCIAL – 4800, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE
I-1 480 – DOSSIER 1805-DM-340**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment commercial situé au 4800, rue Ambroise-Lafortune sur le lot 4 222 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 480.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 8,7 mètres la marge avant secondaire entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,3 mètre soit 3,3 % inférieure à la marge minimale de 9 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-415
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 65, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE
R-1 205 – DOSSIER 1805-DM-341**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 65, chemin de l'Île-de-Mai sur le lot 2 109 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 205.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,68 mètre la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,32 mètre soit 16 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-416
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 25, 4^e AVENUE – ZONE R-1 102 –
DOSSIER 1805-DM-342**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment résidentiel situé au 25, 4^e Avenue sur le lot 4 879 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 102.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,4 mètre la marge latérale entre le bâtiment et la ligne nord-ouest de lot, représentant une dérogation de 1,6 mètre soit 80 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 2,11 mètres le total des marges latérales entre le bâtiment et les lignes de lot, représentant une dérogation de 2,39 mètres soit 53 % inférieure au total des marges minimales de 4,5 mètres prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-417
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-418
PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction des actes numéros 2018-04-229, 2018-04-233, 2018-05-299, 2018-05-300 à 2018-05-302 ayant trait au dépôt des projets de règlement présentés ou adoptés au cours des séances ordinaires du conseil municipal tenues les 10 avril et 1^{er} mai 2018, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-419
RÈGLEMENT RV-1441-065 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 juin 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-065 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-420
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-066 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-066 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 1^{er} mai 2018, suivant la résolution 2018-05-292;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 juin 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-066 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-421
RÈGLEMENT RV-1497-4 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 juin 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1497-4 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-422
RÈGLEMENT RV-1650 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 juin 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-423
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 18, 19, 20 et 21 juin 2018 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1643 décrétant des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 305, chemin de la Grande-Côte et autorisant un emprunt à cette fin;

Règlement RV-1645 décrétant des travaux de réhabilitation et de réfection de rues et d'une conduite pluviale et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-07-424
RÈGLEMENT RV-1646

Le projet de Règlement RV-1646 prévoyant l'établissement de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Charbonneau et autorisant un emprunt à ces fins est déposé.

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et la conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1646 prévoyant l'établissement de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Charbonneau et autorisant un emprunt à ces fins.

**RÉSOLUTION 2018-07-425
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 mai au 14 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-426
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018 montrant un total des activités de 4 219 135,95 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-427
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 20 juin 2018 et révisée par le Service de la trésorerie en date du 26 juin 2018, montrant un montant payable total de 106 460,89 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-428
SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT ET DÉBLAIEMENT DES RUES,
TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES – CONTRAT 2018-1627-1**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le déneigement et déblaiement des rues, trottoirs et pistes cyclables, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9108-4566 Québec inc. 3793, chemin Leroux Mirabel (Québec) J7N 2Z6	7 358 857,35 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	8 072 132,85 \$
Le Groupe Nepveu inc. 75, rue Daoust Saint-Eustache (Québec) J7R 5B7	8 094 438,29 \$
Pavage Dion inc. 20855, chemin Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	8 649 823,34 \$

ATTENDU que l'offre de 9108-4566 Québec inc. s'est avérée irrecevable et que le prix soumis des autres soumissionnaires dépasse l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 15 juin 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 juin 2018.

De rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-429
SOUMISSIONS – PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – CONTRAT 2018-1633 – RÉGLEMENTS RV-1481 ET RV-1643

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame-de-Fatima, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Consortium Hébert Zurita Danis Smith Beaupré Michaud et Associés, architectes 484, rue Laviolette Saint-Jérôme (Québec) J5K 2E1	
Cardin Ramirez Julien inc. et Atelier Idea 5310, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T S1S	
Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. 2100, rue Fleury Est, bureau 202 Montréal (Québec) H2B 1J5	
Regroupement DKA Architectes CIMA+ Go Multimédia Soft dB 6455, rue Doris-Lussier, studio 200 Boisbriand (Québec) J7H 0E8	
L'Ecuyer Lefavre Architectes inc. 112, rue Turgeon Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H9	

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération, elles ont été évaluées par un comité de sélection créé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 3 juillet 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 juin 2018 ainsi que du rapport du comité de sélection du 20 juin 2018.

D'accepter l'offre de Cardin Ramirez Julien inc. et Atelier Idea au montant de 365 925,18 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame-de-Fatima – Contrat 2018-1633, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1643.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-430
SOUSSIONS – CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES
ESPACES COMMUNS DE L'ÉDIFICE – CONTRAT 2018-1635

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Entretien Nettoibec enr. 248, croissant Châtelois Boisbriand (Québec) J7G 2L7	55 921,08 \$
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	68 985,00 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 6 juin 2018;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 juin 2018.

D'accepter l'offre de Entretien Nettoibec enr. au montant de 55 921,08 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice – Contrat 2018-1635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-431
SOUMISSIONS – ENLÈVEMENT, FOURNITURE ET POSE DE CHARBON
ACTIF DE QUATRE TRAITEMENTS D'AIR À L'USINE D'ÉPURATION –
CONTRAT 2018-1636**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'enlèvement, la fourniture et la pose de charbon actif de quatre traitements d'air à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Produits Chimiques CCC Itée 9999, route Trans-Canadienne Saint-Laurent (Québec) H4S 1V1	101 752,85 \$
Continental Carbon Group inc. 1100, South Service RD Suite Stoney Creek (Ontario) L8E 0C5	109 959,79 \$
Groupe Québéco inc. 451, rue Mercure Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H6	155 108,46 \$
Mécanique CNC (2002) inc. 1470, rue Graham-Bell Boucherville (Québec) J4B 6H5	167 342,39 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 18 juin 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 juin 2018.

D'accepter l'offre de Produits Chimiques CCC Ltée au montant révisé de 101 756,47 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'enlèvement, la fourniture et la pose de charbon actif de quatre traitements d'air à l'usine d'épuration – Contrat 2018-1636.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-432
SOUSSIONS – ACQUISITION D'UN TRACTEUR KUBOTA 2018 NEUF DE
TYPE COMPACT AVEC CABINE, CHARGEUR ET RÉTROCAVEUSE –
CONTRAT 2018-1638 – RÈGLEMENT RV-1609

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'un tracteur Kubota 2018 neuf de type compact avec cabine, chargeur et rétrocaveuse, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Centre Kubota des Laurentides 14183, boulevard Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1M3	103 451,06 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 12 juin 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 juin 2018.

D'accepter l'offre de Centre Kubota des Laurentides au montant de 103 451,06 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un tracteur Kubota 2018 neuf de type compact avec cabine, chargeur et rétrocaveuse – Contrat 2018-1638.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-433
SOUSSIONS – ACQUISITION D’UNE TONDEUSE FRONTALE JOHN
DEERE 2018 AVEC SOUFFLEUR – CONTRAT 2018-1639 – RÈGLEMENT
RV-1641**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions sur invitation pour l’acquisition d’une tondeuse frontale John Deere 2018 avec souffleur, la Ville a reçu l’offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Centre Agricole J.L.D. inc. 12535, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2C2	54 710,85 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 12 juin 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 12 juin 2018.

D’accepter l’offre de Centre Agricole J.L.D. inc. au montant de 54 710,85 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l’acquisition d’une tondeuse frontale John Deere 2018 avec souffleur – Contrat 2018-1639.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-434
SOUSSIONS – ACQUISITION D’UN VÉHICULE NEUF D’ÉVACUATION
MÉDICALE TOUT-TERRAIN VANTAGE V4X SUR CHENILLES 2018 ET SA
REMORQUE – CONTRAT 2018-1640 – RÈGLEMENT RV-1624**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour l’acquisition d’un véhicule neuf d’évacuation médicale tout-terrain Vantage V4X sur chenilles 2018 et sa remorque, la Ville a reçu l’offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Entreprises Jo-Hé 2290, rang Versailles Saint-Côme (Québec) J0K 2B0	138 878,36 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 15 juin 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 juin 2018.

D'accepter l'offre de Entreprises Jo-Hé au montant de 138 878,36 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un véhicule neuf d'évacuation médicale tout-terrain Vantage V4X sur chenilles 2018 et sa remorque – Contrat 2018-1640.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-435
REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE
BLAINVILLE, BOISBRIAND, BOIS-DES-FILION, ROSEMÈRE, SAINTE-
ANNE-DES-PLAINES ET DE SAINTE-THÉRÈSE**

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Blainville, l'Office municipal d'habitation de Boisbriand, l'Office municipal d'habitation de Bois-des-Filion, l'Office municipal d'habitation de Rosemère, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Plaines, et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Blainville, l'Office municipal d'habitation de Boisbriand, l'Office municipal d'habitation de Bois-des-Filion, l'Office municipal d'habitation de Rosemère, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Plaines, et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-436
ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – PARTIE DU LOT
6 138 103 (NOUVELLE RUE) – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet de protocole d'entente pour des travaux de construction de services municipaux pour une nouvelle rue sur une partie du lot 6 138 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

DE s'engager à prendre possession des services municipaux, de la fondation de rue, du pavage, de bordures et de l'éclairage suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Messieurs les conseillers François Côté et Jonathan Thibault font part de leur dissidence.

Adoptée avec dissidence

RÉSOLUTION 2018-07-437
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE – PARTIE DU LOT 6 138 103 –
DEMANDE D'AUTORISATION

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la firme MLC Associés inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire pour une nouvelle rue sur une partie du lot 6 138 103 du cadastre du Québec.

DE prendre possession des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux pluviales construites sur la partie du lot 6 138 103 du cadastre du Québec lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville.

DE s'engager à entretenir les ouvrages conformément aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation.

D'obtenir du propriétaire Construction GAB inc. l'engagement de transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Messieurs les conseillers François Côté et Jonathan Thibault font part de leur dissidence.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2018-07-438
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL SUR
L'AVENUE DES GRANDES-TOURELLES – LOT 5 907 446 – DEMANDE
D'AUTORISATION**

ATTENDU la situation exceptionnelle et urgente, le délai de soixante-douze heures prévu par la Loi pour la transmission du dossier au conseil municipal n'a pu être respecté;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision et reconnaissent la situation exceptionnelle et urgente;

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser Équipe Laurence et Consultants MESC à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 5 907 446 du cadastre du Québec.

D'obtenir du propriétaire 9169-9678 Québec inc. l'engagement de transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-439
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –
SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville portant sur l'entreposage, le nettoyage et la vérification annuelle des habits de protection personnelle et des parties faciales et sur le prêt d'appareils de protection respiratoire individuelle autonomes nécessaires aux enquêteurs de la Régie dans le cadre de recherche des causes et circonstances d'incendies sur le territoire de la Ville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-440
ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND – MODIFICATION À
L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU l'entente en vigueur jusqu'en juin 2020 avec la firme Castonguay Sports inc. pour la fourniture de services techniques pour l'Atelier du Pro de l'aréna de Boisbriand;

ATTENDU la demande de Castonguay Sports inc. pour l'agrandissement de la surface d'occupation par l'Atelier du Pro dans la partie avant de l'aréna;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver la demande d'agrandissement par Castonguay Sports inc. de la surface d'occupation de l'Atelier du Pro à l'avant de l'aréna;

D'approuver les modifications suivantes à l'entente de fourniture de services techniques en vigueur :

- article 2 : la superficie du local occupé est modifiée de 377 pi² à 445 pi²;
- articles 4 et 6 : la durée de l'entente couvre une période de cinq (5) années, soit du 1er août 2018 au 31 juillet 2023;
- article 6 : la redevance mensuelle versée à la Ville est modifiée comme suit :

1er août 2018 au 31 juillet 2019 :	445 \$ taxes incluses
1er août 2019 au 31 juillet 2020 :	455 \$ taxes incluses
1er août 2020 au 31 juillet 2021 :	465 \$ taxes incluses
1er août 2021 au 31 juillet 2022 :	475 \$ taxes incluses
1er août 2022 au 31 juillet 2023 :	485 \$ taxes incluses

- article 10 : l'option de renouvellement de l'entente à la discrétion de Castonguay Sports inc. vise une période additionnelle de cinq (5) années;

D'autoriser Castonguay Sports inc. à effectuer les travaux d'agrandissement requis, sous l'approbation et la surveillance du Service des travaux publics.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-441
SIGNALISATION – INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD ET DE
LA RUE LAUZON**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le Service des travaux publics à installer un panneau d'arrêt obligatoire dans chaque direction du chemin de la Côte Sud à l'intersection de la rue Lauzon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-442
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 13 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-443
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – EMPRISES PUBLIQUES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les emprises publiques inscrites à la liste du 15 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-444
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer madame Caroline Laberge, membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an à compter du 11 juillet 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-445
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMMISSION DE
L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer mesdames Ève Perron, Marie-Ève Racette, Alexandra Roy et messieurs Ali Skali et Mark McKenna, membres de la Commission de l'environnement pour un mandat de deux ans.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-446
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMMISSION DE LA
PARTICIPATION CITOYENNE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer mesdames Valérie Harnois, Isabelle Sayegh et Lyse Boulet, membres de la Commission de la participation citoyenne pour un mandat de deux ans.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-447
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMMISSION DES
COMMUNICATIONS ET DE LA VILLE FUTÉE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer mesdames Mélody Boudreault, Stéphanie Tremblay, Danielle Desbiens et monsieur François-Olivier Michaud, membres de la Commission des communications et de la ville futée pour un mandat de deux ans.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-448
COMITÉ DE LIAISON COMMUNAUTAIRE DE L'USINE ARCLIN CANADA
LTÉE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE nommer monsieur Daniel Kaeser, membre du conseil municipal et monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie, représentants de la Ville au comité de liaison communautaire de l'usine Arclin ltée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-449
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'organisme ABCB à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de deux tournois de balle molle au parc Charbonneau en fin de saison, soit du 6 au 26 août 2018 et du 6 au 9 septembre 2018, avec possibilité d'extension en cas de pluie.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-450
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le groupe de citoyens représenté par monsieur Frédéric Brûlé à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue d'un tournoi amical de balle molle aux parcs René-Lévesque et Charbonneau, du 5 au 7 octobre 2018.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-451
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la vente à proximité de la patinoire 1 et la consommation dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand, pour la tenue d'événements spéciaux, selon le calendrier soumis pour la saison 2018-2019.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-452
ADHÉSION 2018-2019 – PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DANS LES LAURENTIDES (PREL)

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'adhésion de la Ville à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, au montant de 250 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-453
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 2 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association le 3 mai 2007 pour la mise en œuvre du projet de récupération et recyclage de métaux et matériaux plastiques aux ateliers municipaux;

B) 2 000\$ à l'Association du Chalet communautaire de l'Île de Mai inc. pour l'année 2018.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Le conseiller François Côté fait part de sa dissidence sur l'item B).

Adoptée avec dissidence

RÉSOLUTION 2018-07-454
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2018 montrant un total mensuel de 1 004 056 \$ et un cumulatif de 31 057 021 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-455
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PROJET LES HABITATIONS TRIGONE – 626 À 638 ET 642 À 654, RUE
PAPINEAU – ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour deux rangées de sept unités d'habitations à être implantées sur le lot 5 753 753 du cadastre du Québec, aux 626 à 638 et 642 à 654, rue Papineau dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Lafond architecture, daté du 6 avril 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 4 décembre 2017;
- plan d'implantation préparé par Vital Roy Arpenteurs-géomètres, daté du 11 avril 2018;
- simulations visuelles du modèle 3;
- échantillon des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour l'aménagement de l'espace tampon et l'aménagement paysager.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-07-456
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PROJET LES HABITATIONS TRIGONE – 658 À 670 ET 674 À 686, RUE
PAPINEAU – ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour deux rangées de sept unités d'habitations à être implantées sur le lot 5 753 753 du cadastre du Québec, aux 658 à 670 et 674 à 686, rue Papineau dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Lafond architecture, daté du 6 avril 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 14 février 2018;
- plan d'implantation préparé par Vital Roy Arpenteurs-géomètres, daté du 11 avril 2018;

- simulations visuelles du modèle 4;
- échantillon des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour l'aménagement de l'espace tampon et l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-457
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
(AGRANDISSEMENT) – 65, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3051 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation du bâtiment existant au 65, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plans d'architecture préparés par Nathalie Duguay technologue, datés du 15 mai 2018;
- copie conforme du projet d'implantation avec relevé typographique, daté du 17 mai 2018;
- perspectives 3D, datées du 23 avril 2018;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure pour la réduction de la marge latérale minimale prévue à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-458
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU PERMIS
D'AGRANDISSEMENT – LIB BOISBRIAND (PHASE 2) – 1900, RUE DES
FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3048 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de modification du permis d'agrandissement (phase 2) du bâtiment résidentiel situé au 1900, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à ce que les deux ouvertures au rez-de-chaussée aient le même traitement que les ouvertures se trouvant aux étages supérieurs et que l'arche soit conservée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-459
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – ÉDIFICE À BUREAUX
– 406, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3057 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet de construction d'un édifice à bureaux situé au 406, chemin de la Grande-Côte situé dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- documents de présentation préparé par DKA Architectes, daté du 29 mai 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré Associés, daté du 30 mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-460
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – BÂTIMENT
INDUSTRIEL (OPTI-LAB COSTCO) – AVENUE DES GRANDES-
TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3062, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural pour le bâtiment industriel à être implanté sur le lot 5 462 075 du Cadastre du Québec (avenue des Grandes-Tourelles) situé dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par Montoni, daté du 22 juin 2018;
- panneau des échantillons.

Cette approbation est conditionnelle :

- à un traitement plus énergique de la façade principale (avenue des Grandes-Tourelles) et de la portion avant du mur latéral droit;

- à une augmentation du pourcentage d'utilisation des matériaux de revêtement de la Classe A en façade;
- à l'utilisation d'une membrane écologique.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-461
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT INDUSTRIEL (LES ÉQUIPEMENTS QUÉ-MONT) – 3685,
AVENUE DES GRANDES-TOURELLES – ZONE I-1 404**

ATTENDU la situation exceptionnelle et urgente, le délai de soixante-douze heures prévu par la Loi pour la transmission du dossier au conseil municipal n'a pu être respecté;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision et reconnaissent la situation exceptionnelle et urgente;

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3061, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction d'un bâtiment industriel à être implanté sur le lot 5 907 446 du cadastre du Québec, au 3685, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plans de construction préparés par Montoni, datés du 6 juillet 2018;
- perspective couleur, préparée par Montoni;
- plan de plantation préparé par BC2, daté du 25 avril 2018;
- panneau des échantillons.

Cette approbation est conditionnelle :

- à la bonification de l'aménagement paysager par une augmentation de la quantité d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de graminés;
- au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-462
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – CENTRECORP – 2840, PROMENADE SAINT-
HONORÉ – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3045 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale de l'entreprise CentreCorp située au 2840, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails de l'enseigne, préparés par Enseignes Valois le 14 mars 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-463
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET D'ENSEIGNES – LYNE ONGLES SPA – 3156, AVENUE DES
GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3046 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du commerce Lyne Ongles Spa situé au 3156, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes, préparés par Enseignes Valois en date du 9 mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-464
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – CUISINE TORINO – 3970, RUE ALFRED-LALIBERTÉ
– ZONE I-2 472**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3043 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Cuisine Torino située au 3970, rue Alfred-Laliberté dans la zone I-2 472 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails de l'enseigne, préparés par Click Affiche le 11 mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-465
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET D'ENSEIGNES – LES ALIMENTS CONAGRA – 570, BOULEVARD
DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3044 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes de l'entreprise Les Aliments Conagra située au 570, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes, préparés par Pattison Sign Group le 22 mars 2018.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le logo de l'enseigne murale soit découpé de la face blanche afin que seulement le logo soit illuminé et que la partie blanche soit une face en aluminium découpé avec acrylique moulé de type « push through ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-466
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET D'ENSEIGNES – GROUPE EXTERMINATION – 55, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3047 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes de l'entreprise Groupe Extermination située au 55, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes préparés par Enseignes Néon Patron, reçus le 25 mai 2018.

Adoptée

Madame la conseillère Karine Laramée déclare qu'en regard du prochain sujet à l'ordre du jour, elle n'a pas d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans cette question. Cependant, par souci de transparence, elle ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur son adoption, étant parente avec deux des administrateurs.

**RÉSOLUTION 2018-07-467
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – CRÈMERIE BOISBRIAND – 1100, BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 portant le numéro R-18-CU-3059 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale de la Crèmerie Boisbriand située au 1100, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par EffigiArt le 31 mai 2018.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est abstenue.

**RÉSOLUTION 2018-07-468
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — EMPLOYÉS SYNDIQUÉS —
RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel syndiqué dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-469
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS —
RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel non syndiqué dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-470
ENGAGEMENT — PERSONNEL SYNDIQUÉ — SYNDICAT CANADIEN DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Marc-Antoine Gonthier	Technicien en prévention incendie au Service de sécurité incendie à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Victoria Schneider	Aide animatrice au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Karsen O'Hara	Aide animatrice au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;

Arbnore Maloku	Animatrice étudiante au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Kenza Malfoy	Animatrice étudiante au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Maude Paiement Desilets	Animatrice spécialisée au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Mylène Chaurette	Animatrice spécialisée au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Marie-Andrée Vachon-Loutfi	Animatrice spécialisée au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Anne-Sophie Blondeau	Préposée à la bibliothèque au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Félix Gauvreau-Cadieux	Préposé site et locaux au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-471
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Jérémy Quévillon	Spécialiste tennis au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 11 juillet 2018.
------------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-472
ENGAGEMENT – JOURNALIER-CHAUFFEUR RÉGULIER À TEMPS
COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager monsieur Maxime Lassonde au poste de journalier-chauffeur, régulier à temps complet au Service des travaux publics à compter du 11 juillet 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-07-473
ENGAGEMENT – GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE JURIDIQUE ET
GREFFE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'engager Me Maude Mongrain au poste de greffière adjointe au Service juridique et greffe.

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service.

D'approuver la mise à jour de l'annexe A du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2018-07-474
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 10.

Adoptée